



United Nations Climate Change
Paris Committee on Capacity-building

DOCUMENT TECHNIQUE DU PCCB

Renforcer l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités d'action climatique

Cette version française a été préparée par Climate Change Africa Opportunities (CCAO),
un membre du réseau PCCB.



RESUME

Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), doivent de toute urgence créer ou renforcer et trouver des moyens de maintenir des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles adéquates pour mener à bien des actions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques au sens large. Cela nécessite le développement d'une capacité endogène, c'est-à-dire d'une capacité détenue localement et nationalement et qui, en fin de compte, peut être maintenue et renforcée indépendamment de l'aide internationale. L'Accord de Paris, dans son article 11.2, fournit un consensus universel selon lequel le renforcement des capacités pour l'action climatique "devrait favoriser l'appropriation par les pays... aux niveaux national, infranational et local", tout en étant "impulsé par les pays, basé sur et sensible aux besoins nationaux ». Ce document technique identifie les expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises liées au renforcement de l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Le document est le résultat de l'analyse et de la synthèse des soumissions reçues par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (PCCB) en 2021 et des conclusions des entretiens d'experts et des recherches documentaires menées en 2022 sur la question.

Le document présente les conclusions sur les expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne le renforcement de l'appropriation par les pays du renforcement et du maintien des capacités. Pour ce faire, il se concentre sur les différentes étapes des processus de renforcement des capacités, en commençant par l'identification des besoins en renforcement des capacités (chapitre 2.1), la planification et la conception des interventions de renforcement des capacités (chapitre 2.2), la mise en œuvre des interventions de construction (chapitre 2.3) et le suivi et l'évaluation à cet égard (chapitre 2.4). Le document examine également les expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de maintien des capacités (chapitre 2.5). Le document identifie en outre les défis à relever pour renforcer l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités. Le document se termine par des recommandations sur la manière de relever ces défis en s'appuyant sur les expériences identifiées, les bonnes pratiques et les leçons apprises.

TABLE DES MATIERES

RESUME	2
ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	4

1 INTRODUCTION **5**

1.1 Arrière-plan	5
----------------------------	----------

1.2 Objectifs	6
-------------------------	----------

1.3 Méthodologies	6
-----------------------------	----------

1.4 Définitions	8
---------------------------	----------

2 AMÉLIORER LA PROPRIÉTÉ DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DE RENFORCEMENT ET DE MAINTIEN DES CAPACITÉS :Expériences, bonnes pratiques et leçons apprises **9**

2.1 Identification et évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités	9
--	----------

2.2 Conception et planification de renforcement des capacités	12
--	-----------

2.3 Mise en œuvre de renforcement des capacités	18
--	-----------

2.4 Suivi et évaluation du renforcement des capacités	23
--	-----------

2.5 Maintien de la capacité	24
---------------------------------------	-----------

3 DÉFIS POUR AMÉLIORER L'APPROPRIATION DES PAYS EN VOIES DE DEVELOPPEMENT DE CONSTRUCTION ET MAINTIEN DE CAPACITE DE L'ACTION CLIMAT **28**

3.1 Défis au niveau international du fournisseur de renforcement de capacité	28
---	-----------

3.2 Défis au Niveau National	30
--	-----------

4 RECOMMANDATIONS **31**

LES REFERENCES	33
-----------------------	-----------

ET NOTES	34
-----------------	-----------

ANNEXE I: QUESTIONS D'ORIENTATION DE L'APPEL A SOUSSION	35
--	-----------

ANNEXE II: QUESTIONS DIRECTRICES POUR EXPERTS SEMI-STRUCTURE INTERVIEWS	36
--	-----------

ABBREVIATIONS AND ACRONYMES

AOSIS	Alliance des petits États insulaires
CMA	Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCF	Fonds vert pour le Climat
GGGI	Institut mondial de la croissance verte
LDCs	Pays les moins développés
MRV	Mesure, rapport et vérification
NAP	Plan Nation d'Adaptation
NDA	Autorité nationale désignée
NDC	contribution déterminée au niveau national
PCCB	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
SIDS	Petits États insulaires en développement
SPC	La Communauté du Pacifique (anciennement la Commission du Pacifique Sud)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1 INTRODUCTION

1.1 Arrière-plan

Dans le cadre de l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, la Conférence des Parties (COP) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a établi le PCCB dans le but de combler les lacunes et les besoins, tant actuels qu'actuels. émergentes, dans la mise en œuvre du renforcement des capacités dans les pays en développement parties et dans le renforcement des efforts de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention.¹ Le PCCB est devenu opérationnel lors de sa 1^{ère} réunion en juin 2017.

En 2019, la COP a affiné le mandat du PCCB pour se concentrer sur les trois domaines prioritaires suivants² : Améliorer la cohérence et la coordination du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention ; identifier les lacunes et les besoins en matière de capacités, actuels et émergents, et recommander des moyens d'y remédier ; et promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et des informations et l'engagement des parties prenantes. La même année, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le PCCB serait également au service de l'Accord de Paris³.

L'Accord de Paris traite du renforcement des capacités principalement dans son article 11. À l'article 11.2, il précise que le renforcement des capacités doit être « impulsé par les pays, fondé sur les besoins nationaux et répondant à ces besoins, et favoriser l'appropriation par les pays des Parties, en particulier pour les pays en développement. Parties, y compris aux niveaux national, infranational et local ».

Dans son plan de travail pour 2021-20244, dans le cadre du domaine prioritaire « Identifier les lacunes et les besoins en capacités, actuels et émergents, et recommander des moyens d'y remédier », le CCCP a décidé de mener une activité (Activité B.3) sur la collecte, examiner et partager les informations sur l'expérience, les bonnes pratiques et les leçons apprises liées à l'amélioration de l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités, et formuler des recommandations à cet égard. Dans le cadre de cette activité, le PCCB a lancé en 2021 un appel à contributions des Parties et des parties prenantes non-Parties sur les expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés liés au renforcement de l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités. En raison du manque de soumissions reçues des Parties et d'un déséquilibre géographique des soumissions, le PCCB a décidé lors de sa sixième réunion (juin 2022) de mener des entretiens d'experts avec les Parties et les parties prenantes non-Parties des régions géographiques sous-représentées dans les soumissions pour s'assurer que ces points de vue informent également la préparation de ce document technique.

Le document technique sera présenté lors de la 4e plateforme de renforcement des capacités lors de la vingt-septième session de la COP en novembre 2022 et éclairera l'élaboration de recommandations à la COP et à la CMA sur cette question en 2023.

1.2

Objective

Ce document technique identifie les expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises liées à l'amélioration de l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités d'action climatique dans le but d'informer le travail du PCCB dans ce domaine et de servir de base à l'élaboration de recommandations par le PCCB à la COP et à la CMA à ce sujet.

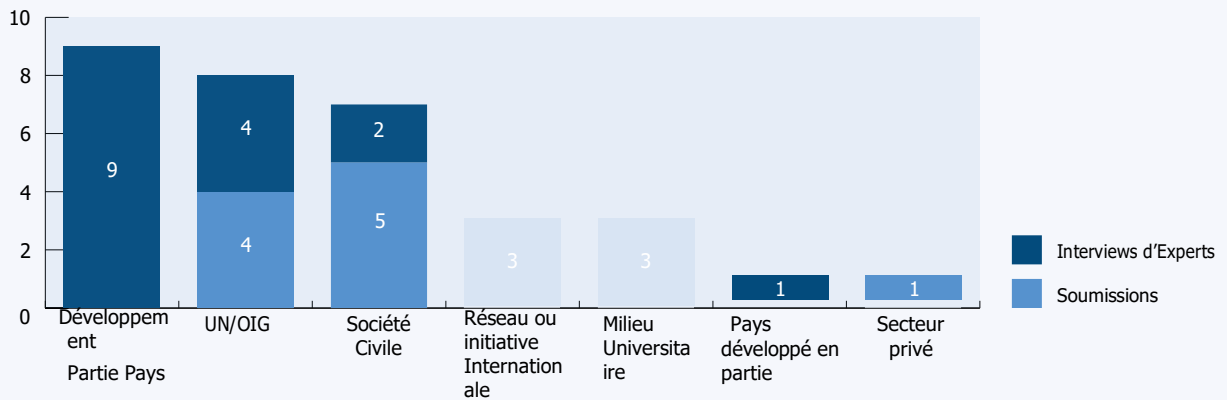
1.3

Méthodologie

Ce document technique est principalement basé sur les informations contenues dans 16 soumissions reçues par le PCCB en réponse à son appel à soumissions de juillet à novembre 2021 et les réponses à 16 entretiens semi-structurés menés en août et septembre 2022 avec capacité- experts en construction nommés par les membres du PCCB.

La figure 1 montre les types d'entités qui ont présenté des observations et participé à des entrevues avec des experts.

Figure 1: Soumissions et interviews d'experts par type d'entité



Figures 2 et 3 présentent les soumissions et les interviews d'experts par région ainsi que par type de pays, où les entités soumissionnaires ou interviewées sont basées

Figure 2: Soumissions et interviews d'experts par région d'entité

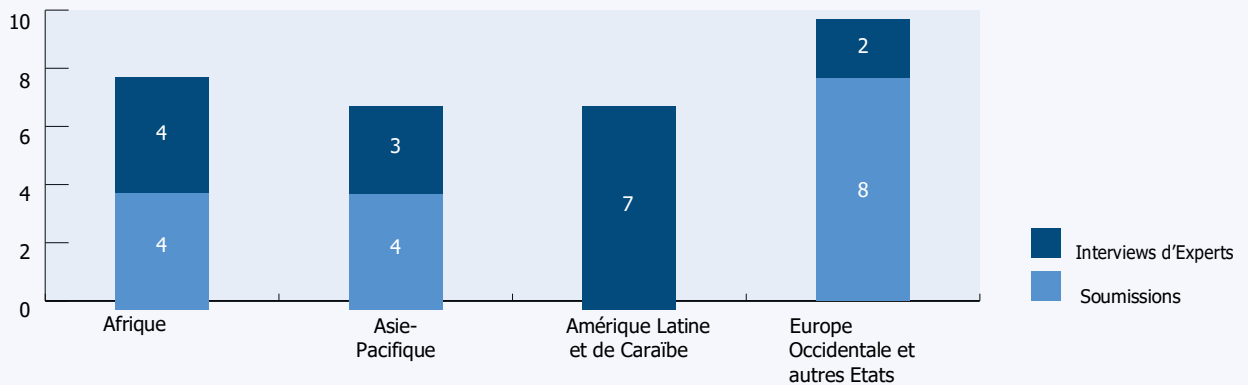
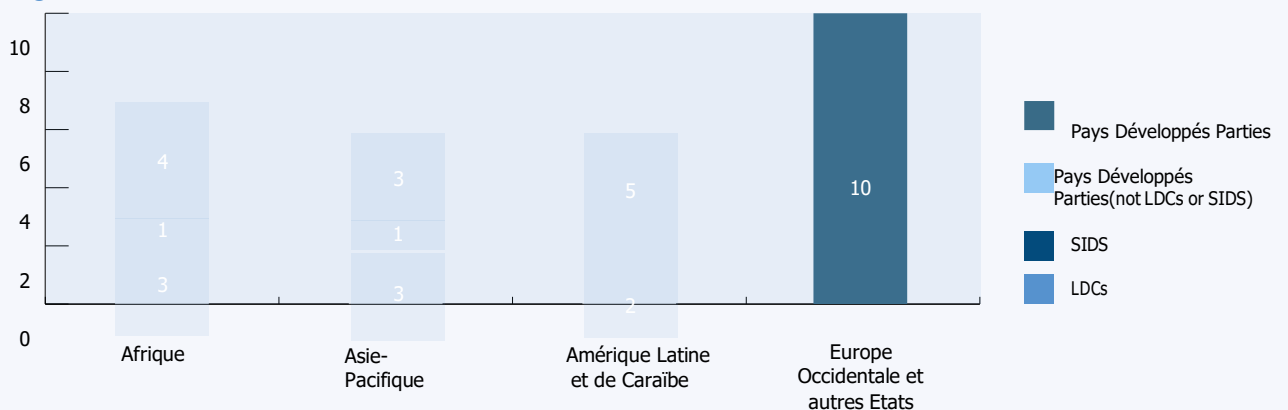


Figure 3: Soumissions et interviews d'experts par région d'entité



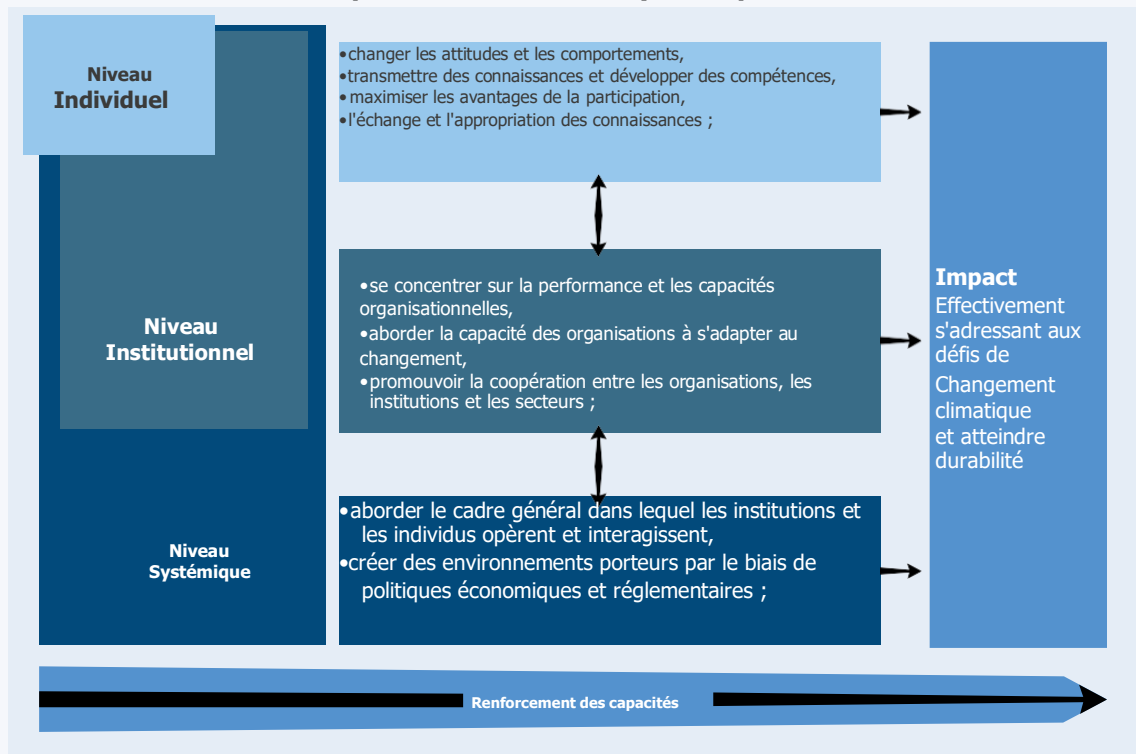
Les informations tirées des soumissions et des entretiens sont complétées par les conclusions des travaux antérieurs du PCCB sur l'appropriation par les pays et par l'examen et l'analyse des informations partagées par les personnes interrogées et les prestataires de renforcement des capacités bilatéraux et multilatéraux.

1.4

Définitions

Aux fins du présent document, le renforcement des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel a été pris en compte, la capacité systémique se concentrant sur le cadre général dans lequel les institutions et les individus opèrent et interagissent, y compris les politiques, les règles et les réglementations ; la capacité institutionnelle axée sur les capacités et les performances des institutions et leur capacité à s'adapter au changement et à coopérer les unes avec les autres ; et la capacité individuelle axée sur le développement des connaissances et des compétences, y compris pour une participation efficace, l'échange de connaissances et le changement de comportement, comme le montre la [figure 4](#) ci-dessous⁶.

Figure 4: Renforcement des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel



Le renforcement des capacités qui favorise l'appropriation par les pays s'entend ici comme un renforcement des capacités qui est planifié, conçu, mis en œuvre, suivi et évalué par les parties prenantes des pays en développement parties et non parties de manière collaborative sur la base des besoins de capacités auto-identifiés conformément aux stratégies et priorités nationales en matière de changement climatique.

2

AMÉLIORER LA PROPRIÉTÉ DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DE CONSTRUCTION ET

MAINTIEN DE LA CAPACITÉ : Expériences, bonnes pratiques et leçons appries

Ce chapitre commence par la présentation des conclusions sur les expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne le renforcement de l'appropriation par les pays du renforcement et du maintien des capacités. Pour ce faire, il se concentre sur les différentes étapes des processus de renforcement des capacités, en commençant par l'identification des besoins de renforcement des capacités (chapitre 2.1), la planification et la conception des interventions de renforcement des capacités (chapitre 2.2), la mise en œuvre des interventions de renforcement des capacités. (chapitre 2.3) et le suivi et l'évaluation à cet égard (chapitre 2.4). Le chapitre se termine par des constatations concernant le maintien de la capacité (chapitre 2.5).

2.1

Identification et évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités

L'amélioration de l'appropriation par les pays du renforcement et du maintien des capacités commence par l'identification des besoins en capacités par les parties prenantes Parties et non Parties dans le pays en développement respectif. L'identification de ces besoins nécessite une approche holistique, à plusieurs niveaux, participative et collaborative pour s'assurer que les capacités et les processus existants ainsi que les perspectives des différentes parties prenantes sont correctement reflétés dès le départ (PCCB 2022, UNFCCC 2021 ; Entretiens 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14 et 16 ; Soumissions 2, 5, 8, 9, 13 et 15).

BONNES PRATIQUES

RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES, SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET LES ÉVALUATIONS DES BESOINS EN CAPACITÉS POUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son Programme de préparation et de soutien préparatoire (Programme de préparation), le Fonds vert pour le climat (GCF) fournit un soutien aux autorités nationales désignées (AND) dans les pays en développement pour renforcer les capacités institutionnelles, réunir les parties prenantes et évaluer les besoins en capacités pour le développement et le développement. la réalisation de voies nationales de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique.

Par exemple, une subvention dans le cadre du programme de préparation a aidé l'AND de Côte d'Ivoire à doter en personnel le bureau de l'AND et à engager les parties prenantes nationales pour renforcer leur appropriation et leur capacité de préparation des propositions de projets du FVC. La subvention du programme de préparation a également soutenu les parties prenantes dans l'élaboration de propositions de projets du FVC grâce à une approche d'apprentissage par la pratique et à des évaluations des besoins en capacités pour améliorer la préparation des propositions de projets à l'avenir (Soumission 11).

Un autre exemple vient de Cuba, où la NDA a pu obtenir le soutien du programme de préparation pour mettre en place une unité technique nationale. L'unité continue de fonctionner après la fin du soutien à la préparation et a déjà formé plus de 300 personnes dans divers secteurs, en utilisant des supports préparés par l'unité sur la base des besoins de renforcement des capacités évalués au niveau national (entretien 9).

→ <https://www.greencclimate.fund/readiness>

La base pour pouvoir identifier les besoins de renforcement des capacités est de s'assurer qu'il existe une compréhension commune du changement climatique et de ce que l'adaptation et l'atténuation signifient dans la pratique pour les différentes parties prenantes Parties et non Parties. Dans certains pays, il peut donc être nécessaire d'améliorer d'abord la sensibilisation au changement climatique avant de pouvoir identifier les besoins en matière de renforcement des capacités. Le renforcement des capacités n'est pas une fin mais un moyen. Il doit aborder la capacité de comprendre la nature du problème du changement climatique tel qu'il se rapporte à un pays, et la capacité de formuler et de mettre en œuvre des actions nationales compatibles avec les besoins et les priorités nationales, y compris les besoins de développement durable (UNFCCC 2021 ; Entretiens 7, 9 et 11 ; Soumissions 5, 7 et 15).

« Le changement climatique est un sujet très vaste. Beaucoup sont impliqués dans la lutte contre le changement climatique sans le savoir. Cela doit être pris en compte lors de la planification des activités de renforcement des capacités ».

Kunzang Rinzin, Bhutan

Le PCCB a travaillé sur l'identification et l'évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités depuis sa création en 2017. Un document technique produit par le PCCB en 2019 a confirmé que tous les pays continuent de faire face à des obstacles institutionnels, techniques et financiers, et qu'il existe des différences importantes entre les pays en termes de portée et d'ampleur de leurs besoins et de leur capacité à y répondre. En réponse à cette constatation, le PCCB a développé une boîte à outils pour éclairer l'évaluation des pays en développement parties sur les lacunes et les besoins en capacités liés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (PCCB 2021).

BONNES PRATIQUES

BOÎTE À OUTILS DU PCCB POUR ÉVALUER LES LACUNES ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE PARIS

Le PCCB a développé une boîte à outils pour soutenir les efforts des pays pour identifier et répondre à leurs besoins et lacunes en matière de capacités. La boîte à outils donne un aperçu d'un cycle d'évaluation des capacités ainsi que des ressources complémentaires, y compris des études de cas, des outils, des meilleures pratiques et des leçons apprises pour guider le processus d'évaluation qui permet aux pays d'identifier les mesures appropriées qu'ils peuvent prendre pour renforcer leurs capacités nationales pour lutter contre le changement climatique.

L'évaluation des capacités est une entreprise difficile mais vitale et fait partie d'un processus solide et itératif d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique climatique. Il permet aux organisations de fixer des objectifs climatiques appropriés et d'identifier les étapes nécessaires pour les atteindre. Les ressources du portail de renforcement des capacités de la CCNUCC complètent la boîte à outils et sont constamment mises à jour pour fournir le meilleur soutien possible aux responsables des pays en développement. Ils sont issus d'un échantillon mondial d'experts de la mise en œuvre et de processus internationaux, y compris des membres du réseau PCCB et d'autres organes constitués de la CCNUCC.

→ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/areas-of-work/capacity-building-portal/pccb-toolkit-to-assess-capacity-building-gaps-and-needs>

Conception et planification du renforcement des capacités

Les approches multi-niveaux des parties prenantes qui incluent des parties prenantes Parties et non Parties aux niveaux national, sous-national et local, et de différents secteurs, sont essentielles pour renforcer l'appropriation nationale du renforcement des capacités. La motivation par le biais d'exercices de cartographie de collaboration et d'alignement de mission pour identifier des objectifs et des opportunités communs est importante pour favoriser l'adhésion et la coordination entre les différents groupes de parties prenantes. De plus, les messages positifs ont été identifiés comme un facteur important pour faire fonctionner les partenariats multipartites. Cela pourrait être une certification fournie pour la réalisation d'une formation ou pour montrer les avantages concrets de l'engagement, par exemple comment la protection des mangroves offre des avantages socio-économiques grâce à une meilleure pêche et apiculture (CCNUCC 2021 ; entretiens 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 12 et 16 ; Contributions 5, 12 et 15).

BONNES PRATIQUES

RENFORCEMENT DE L'APPROPRIATION NATIONALE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION FORESTIÈRE GRÂCE À LA COLLABORATION MULTIPARTITE

Les forêts jouent un rôle central dans la lutte contre le changement climatique en absorbant et en stockant le carbone de l'atmosphère. Des données forestières solides et faciles d'accès peuvent soutenir la formulation, le suivi et l'ajustement des politiques forestières, informer les citoyens et les parties prenantes, aider à suivre les progrès vers la gestion durable des forêts et réduire les émissions liées à la perte de forêts. La FAO a aidé la Thaïlande à améliorer la transparence des données forestières par le renforcement des capacités et la réalisation d'une évaluation multipartite du système national de surveillance des forêts avec la participation d'entités gouvernementales et de différents représentants de la société civile. L'évaluation a fourni des informations uniques sur un large éventail de sujets forestiers clés, de l'institutionnalisation à la conception de l'échantillonnage, la collecte de données, la gestion des données et la diffusion des résultats. Sur la base de l'évaluation, les parties prenantes participantes ont élaboré conjointement une feuille de route pour améliorer le système de surveillance des forêts du pays en utilisant et en créant des synergies avec les programmes gouvernementaux existants et le soutien international dans ce domaine (Soumission 9).

→ <https://www.fao.org/in-action/boosting-transparency-forest-data/news/detail/en/c/1388189>



La création d'alliances stratégiques avec des parties prenantes non Parties, y compris les universités, la société civile, les peuples autochtones, les jeunes et le secteur privé, ne favorise pas seulement l'appropriation des efforts de renforcement des capacités, mais se traduit également par des capacités mieux informées et plus ciblées. intervention sur le bâtiment. Par exemple, une telle approche permettra de refléter différentes manières d'apprendre, de comprendre et d'accéder à l'information, y compris des peuples autochtones, des jeunes et des personnes âgées. En outre, les approches multi-niveaux des parties prenantes peuvent également aider à surmonter les contraintes de ressources des entités gouvernementales et donc à garantir des approches à long terme (Entretiens 4, 5, 6, 8, 9, 11, 14 et 16 ; Soumissions 1, 3, 4, 6, 12 et 15).

Les parties prenantes impliquées dans l'identification des besoins en capacités doivent également faire partie du processus de conception et de planification des interventions de renforcement des capacités. À ce stade, il est important non seulement de se concentrer sur le développement de compétences et de connaissances spécifiques comme objectifs, mais aussi de fixer comme objectif l'établissement de relations de confiance basées sur le respect mutuel. Cela servira de facteur favorable important pour la mise en œuvre réussie de l'intervention de renforcement des capacités. Des relations de confiance doivent être établies entre les différentes parties prenantes aux niveaux national, infranational et local dans un pays ainsi qu'entre toutes les parties prenantes aux niveaux national, infranational et local et les prestataires de soutien internationaux. Dans le cadre du processus de conception et de planification, des fonds suffisants doivent être alloués aux activités de renforcement des relations et de la confiance afin d'atteindre les objectifs fixés à cet égard (CCNUCC 2021 ; entretiens 3, 8 et 9 ; soumissions 5, 8, 12, 14 et 16).

“ Les premières questions doivent toujours être de savoir à quoi ressemble l'écosystème de renforcement des capacités dans un pays. Nous devons examiner l'ensemble de l'écosystème avant de développer des interventions spécifiques de renforcement des capacités.”

Mallé Fofana, GGGI

BONNES PRATIQUES

ADOPTER UNE APPROCHE À LONG TERME DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE MRV

MRV Burkina Faso est une plateforme nationale de mesure, notification et vérification (MRV) liée au changement climatique qui sert de cadre pour une transparence accrue dans le pays. Ses fonctionnalités comprennent la cartographie des projets de renforcement des capacités existants à travers le pays pour permettre une approche coordonnée et cohérente du renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation dans différents secteurs aux niveaux national, sous-national et local. La plate-forme est soutenue par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, GGGI et l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (Entretien 10).

→ <https://www.mrv-burkina.bf>

La conception et la planification des stratégies, programmes et projets de renforcement des capacités doivent également être fondées sur les politiques et plans d'action nationaux en matière de changement climatique ainsi que sur l'expertise, l'expérience, les capacités et les connaissances locales existantes dans le pays, dans la mesure du possible, tenir compte de l'équilibre entre les sexes et être sensible au genre, ainsi que réfléchir à la meilleure façon d'utiliser les mécanismes, institutions et processus de renforcement des capacités existants pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité et éviter la duplication des efforts. À cet égard, les parties prenantes nationales ainsi que les prestataires internationaux de soutien au renforcement des capacités doivent se coordonner avant de concevoir conjointement une intervention de renforcement des capacités. Pour les parties prenantes nationales, cela devrait inclure l'identification de l'expertise nationale pour informer les besoins en experts internationaux, le cas échéant. Pour les prestataires de soutien au renforcement des capacités, cela devrait inclure le partage d'informations et le travail avec leurs pairs sur la coordination du soutien au renforcement des capacités dans un pays donné (CCNUCC 2021 ; entretiens 2, 3, 4, 5, 8, 9, 12, 14 et 16 ; Observations 8, 12, 15 et 16).

Pour que les pays s'approprient le renforcement des capacités, il est important d'appliquer une approche holistique du renforcement des capacités qui inclut le renforcement des capacités au niveau individuel complété par le renforcement des capacités aux niveaux institutionnel et systémique. Une telle approche holistique est essentielle pour améliorer les arrangements institutionnels qui soutiennent la conception et la mise en œuvre d'un renforcement des capacités à long terme et autonome (Entretiens 4, 9 et 15 ; Soumissions 5, 10, 15 et 16).

"Les interventions de renforcement des capacités doivent être développées sur la base des politiques, stratégies et plans d'action nationaux afin de prendre en compte les actions déjà en cours."

Emmanuella Ngenzebuhoro, Burundi

BONNES PRATIQUES

SOLUTIONS SENSIBLES AU GENRE POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS DES BIDONVILLES

Le Mahila Housing Trust est intégré depuis de nombreuses années dans les établissements informels de la ville d'Ahmedabad (Inde), se concentrant sur le développement des capacités des communautés des bidonvilles à faire face aux effets néfastes du changement climatique. Le Trust s'est particulièrement attaché à aider les femmes à mener leurs propres évaluations de vulnérabilité, en les considérant comme des expertes de leur propre situation et en leur donnant les moyens d'élaborer des plans d'action de résilience et des solutions climatiques sensibles au genre. Étant donné que l'identification des problèmes est basée sur les besoins auto-définis des femmes, les solutions sont axées sur la demande et les connaissances expérientielles, tacites et autochtones sont valorisées et intégrées (Soumission 14).

→ <https://www.mahilahousingtrust.org>

Le renforcement des capacités pour une action climatique efficace est un processus global et à long terme, qui nécessite des interventions pour adopter des approches à long terme plutôt que de fournir des engagements ponctuels et ponctuels. Cela nécessite que la conception et la planification des interventions de renforcement des capacités se concentrent également sur la possibilité pour les personnes de mettre en œuvre sur le terrain ce qu'elles ont appris ainsi que sur l'engagement des parties prenantes qui peuvent assurer la poursuite de ces efforts après la fin de la intervention (Entrevues 9 et 14; Soumissions 5 et 15).

« Il est important de faciliter le transfert des connaissances au sein des institutions. Par exemple, nous avons aidé le ministère de l'Environnement de Maurice à transmettre les connaissances acquises lors de l'un de nos ateliers mondiaux en leur fournissant des outils et du matériel de formation qu'ils ont pu utiliser pour des ateliers internes chez eux. »

Sara Trærup, UNEP Copenhagen Climate Centre

● BONNES PRATIQUES

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES POUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS UN RÉSEAU INTERNATIONAL

La Communauté de pratique des entités à accès direct (CPDAE) est un réseau mondial d'entités nationales de mise en œuvre du Fonds pour l'adaptation et d'entités à accès direct du Fonds vert pour le climat impliquées dans la programmation du financement de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique par le biais de la modalité d'accès direct. Le CPDAE facilite l'échange de connaissances, l'apprentissage et le partage d'expériences, la collaboration et le soutien entre pairs entre les membres du réseau mondial, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud, dans le but d'accroître les capacités des membres au niveau institutionnel à accéder ressources, programmer ces ressources et mettre en œuvre des projets et programmes d'adaptation et d'atténuation (Soumission 1).

→ <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2021/08/Community-of-Practice-for-Direct-Access-Entities.pdf>.

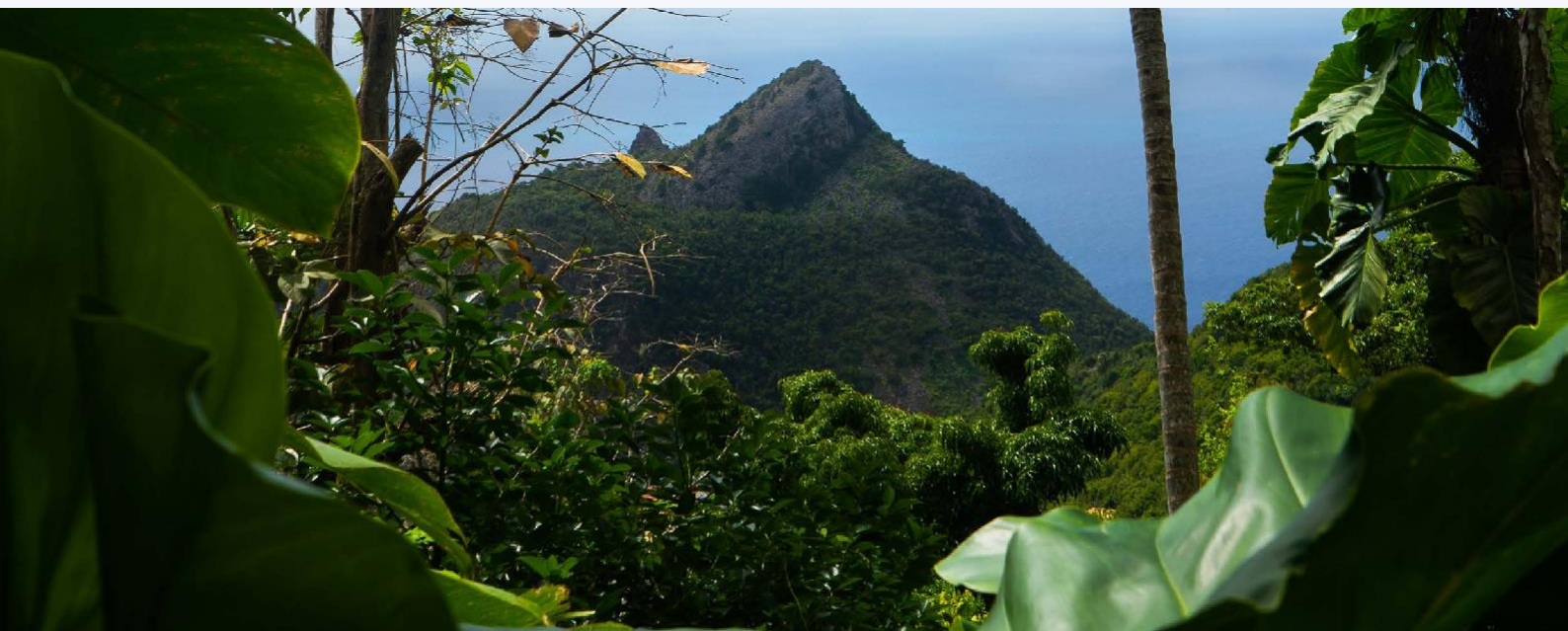
L'appropriation par les pays du renforcement des capacités peut également être renforcée en modifiant les exigences budgétaires pour les efforts de renforcement des capacités afin de permettre une gestion flexible et adaptative permettant le réajustement du type et de la portée des activités, si nécessaire. Idéalement, les réalisations et les résultats ne devraient pas être conçus et planifiés de manière trop étroite, mais ouverts aux changements si des moyens plus efficaces pour atteindre les objectifs de l'intervention de renforcement des capacités sont trouvés au cours de sa phase de mise en œuvre (Entretien 5 ; Soumission 5, 10, 13 , 14).

● BONNES PRATIQUES

FAVORISER LA COOPÉRATION RÉGIONALE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE MRV

Le Caribbean Cooperative MRV Hub est une institution régionale permanente et un partenariat piloté par les pays qui permet aux pays de coopérer sur les défis techniques sous-jacents à l'atténuation du changement climatique. Le hub favorise l'excellence technique régionale et génère une comptabilité carbone plus pertinente pour les politiques en facilitant une coopérative d'apprentissage et de mentorat entre experts nationaux. Le hub évalue en permanence les besoins en capacités et les priorités des pays membres afin d'identifier les synergies dans la production d'un travail coopératif efficace et efficient. Ce faisant, il vise à développer la capacité humaine des experts techniques en matière de MRV et d'atténuation des Caraïbes et à développer et diffuser des outils et des orientations spécifiques à la région (Soumission 5).

→ www.mrvhub.org



Mise en œuvre du renforcement des capacités

L'approche holistique, à plusieurs niveaux, participative et collaborative adoptée pour l'identification des besoins en capacités et la conception et la planification des interventions de renforcement des capacités doit également se refléter dans la manière dont les activités de renforcement des capacités sont mises en œuvre.

BONNES PRATIQUES

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE L'ADAPTATION AUX EXTRÊMES ET AUX CATASTROPHES CLIMATIQUES (BRACED)

Le projet BRACED a combiné un investissement dans l'apprentissage continu par et entre les partenaires de mise en œuvre générant des études de cas et des histoires, avec une approche d'évaluation réaliste. Il visait à explorer « Qu'est-ce qui fonctionne et pourquoi dans la mise en œuvre et l'obtention de résultats dans les projets d'adaptation et de renforcement de la résilience ? » L'évaluation du programme a révélé qu'il est utile d'appliquer une façon de penser « réaliste » tout au long du programme et que, dans le cadre d'une approche plus large de la théorie du changement, l'application d'une optique réaliste oblige à poser des questions importantes de comment et pourquoi un projet est arrivé à ses résultats. Les résultats de l'évaluation ont souligné la nécessité d'être flexible et itératif, reconnaissant que la compréhension croissante de ce qui compte pour renforcer la résilience signifie que certains éléments importants peuvent ne pas être capturés dans les cadres logiques du projet (Soumission 14).

→ <http://www.braced.org>

Les activités et matériels de renforcement des capacités doivent être élaborés ou adaptés aux contextes nationaux, sous-nationaux et locaux et accessibles dans les langues locales. Le type de langage utilisé et le niveau de détails techniques doivent être ajustés en fonction du rôle, de l'orientation et des antécédents des groupes de parties prenantes respectifs. De plus, l'information et l'expertise doivent être offertes d'une manière qui se connecte au public visé, par exemple en montrant la pertinence de leurs priorités, défis et besoins particuliers (Entrevues 5, 6, 11 et 16 ; Soumissions 2, 5, 8, 9, 13, 15 et 16).



Pour renforcer l'appropriation par les pays du renforcement des capacités, il est important que les efforts de renforcement des capacités soient déployés autant que possible par des experts et des parties prenantes nationales. S'il y a un manque d'expertise nationale, des experts des pays voisins ou des régions géographiques respectives devraient être considérés avant d'engager des experts internationaux d'autres régions géographiques. Si des experts internationaux sont engagés, leur rôle devrait être de faciliter ou de conseiller sur les processus de renforcement des capacités qui sont dirigés par des experts nationaux et des parties prenantes. Au niveau du projet, certaines tendances positives ont été observées vers une dépendance accrue aux experts nationaux et une utilisation plus stratégique de l'expertise internationale grâce à des accords de travail où les experts internationaux travaillent en tant que pairs ou dans un rôle de soutien avec leurs homologues locaux (PCCB 2019, PCCB 2022, Entretiens 3, 4, 9, 10 et 14, Soumission 2, 5, 12 et 15).

« Nous avons constitué une liste nationale d'experts du climat, mais nous devons souvent encore chercher à l'étranger. Il serait très utile d'avoir un torréfacteur régional expert en climat pour avoir un meilleur accès à l'expertise de nos pays voisins ».

Yamikani Idriss, Malawi



● BONNES PRATIQUES

CONSTITUER UN LISTE D'EXPERTS RÉGIONAUX DANS LE PACIFIQUE

Tomai Pacifique est un réseau enregistré d'experts pré-agrés qui répondent aux demandes d'assistance pour répondre aux priorités et aux besoins des pays et territoires insulaires du Pacifique. Les experts fournissent des conseils sur les opportunités de ressources appropriées, les approches stratégiques et l'assistance technique. Ils fournissent également, si nécessaire, un soutien dans l'élaboration de concepts et de propositions de projets, la préparation des exigences en matière de rapports et la mise en œuvre et le suivi des projets. Le réseau a été créé pour combler les lacunes des experts quittant leur gouvernement (Entretien 1).

→ <https://tomai.sprep.org>

L'appropriation par les pays du renforcement des capacités dépend également de la flexibilité avec laquelle les critères d'accès au financement climatique sont conçus pour garantir que les besoins de renforcement des capacités identifiés au niveau national répondent aux critères établis et évitent que ces besoins nécessitent un réajustement pour s'adapter à des modalités d'accès strictes. En outre, cela dépend de la manière dont le financement climatique pour les interventions de renforcement des capacités est accessible et de qui peut accéder au financement à cette fin. Actuellement, le financement climatique se concentre sur le niveau national. Pour renforcer l'appropriation par les pays du renforcement des capacités, davantage de financements climatiques pour les interventions de renforcement des capacités doivent être mis à la disposition des parties prenantes aux niveaux infranational et local (Entretiens 14 et 15 ; Soumissions 2, 14 et 15).

● BONNES PRATIQUES

FOURNIR UN FINANCEMENT CLIMATIQUE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU NIVEAU LOCAL

Dans le cadre des projets de décentralisation des fonds pour le climat, six fonds d'adaptation au climat (CAF) décentralisés ont été créés au sein des municipalités locales au Mali et au Sénégal, ce qui permet aux communautés de décider de la manière dont les fonds sont alloués. Grâce à des processus de planification inclusifs intégrés dans les structures gouvernementales locales, la communauté peut hiérarchiser la manière dont les CAF sont alloués pour financer les investissements dans les biens publics. Cela garantit que la prise de décision et l'accès au financement sont entre les mains des personnes les plus directement touchées et les plus capables d'identifier des stratégies pour renforcer la résilience locale. Grâce à ce processus, le financement de l'adaptation climatique est devenu réactif au niveau local (Soumission 14).

→ <https://www.iied.org/decentralising-climate-funds-mali-senegal>

La coopération Sud-Sud est une modalité efficace de renforcement des capacités pour l'action climatique qui favorise l'appropriation par les pays, y compris aux niveaux national et local avec la participation des parties prenantes Parties et non Parties (Entretiens 1, 8 et 11 ; Soumission 5).

« Nous avons eu de très bons échanges de connaissances entre les PEID des Caraïbes et du Pacifique. Nos partenaires des Caraïbes sont plus avancés dans la collecte et la gestion des données, par exemple sur les ouragans que nous sur les cyclones. Mais nous avons plus de connaissances traditionnelles dont ils ont pu beaucoup bénéficier ».

Espen Ronneberg, SPC

BONNES PRATIQUES

COOPÉRATION SUD-SUD SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Impulsud est une alliance d'organisations travaillant en collaboration pour accroître les connaissances et les capacités sur l'action climatique dans les pays en développement. L'initiative vise à promouvoir la coopération Sud-Sud afin de renforcer les engagements du Sud avec l'Accord de Paris d'une manière qui se reflète dans le Bilan mondial 2023. Impulsud concentre son action dans six pays – République dominicaine, Guatemala, Madagascar, Niger, Ouganda et Zambie – et cherche à renforcer le rôle joué par les jeunes leaders du climat par la recherche, la formation et l'innovation. Par conséquent, Impulsud soutient la recherche nationale sur le changement climatique, renforce les capacités grâce à un cours de formation virtuel pour les jeunes professionnels du climat et lance un laboratoire de solutions pour relever les principaux défis climatiques dans chacun des pays (Entretien 8).

→ <https://impulsouth.org>

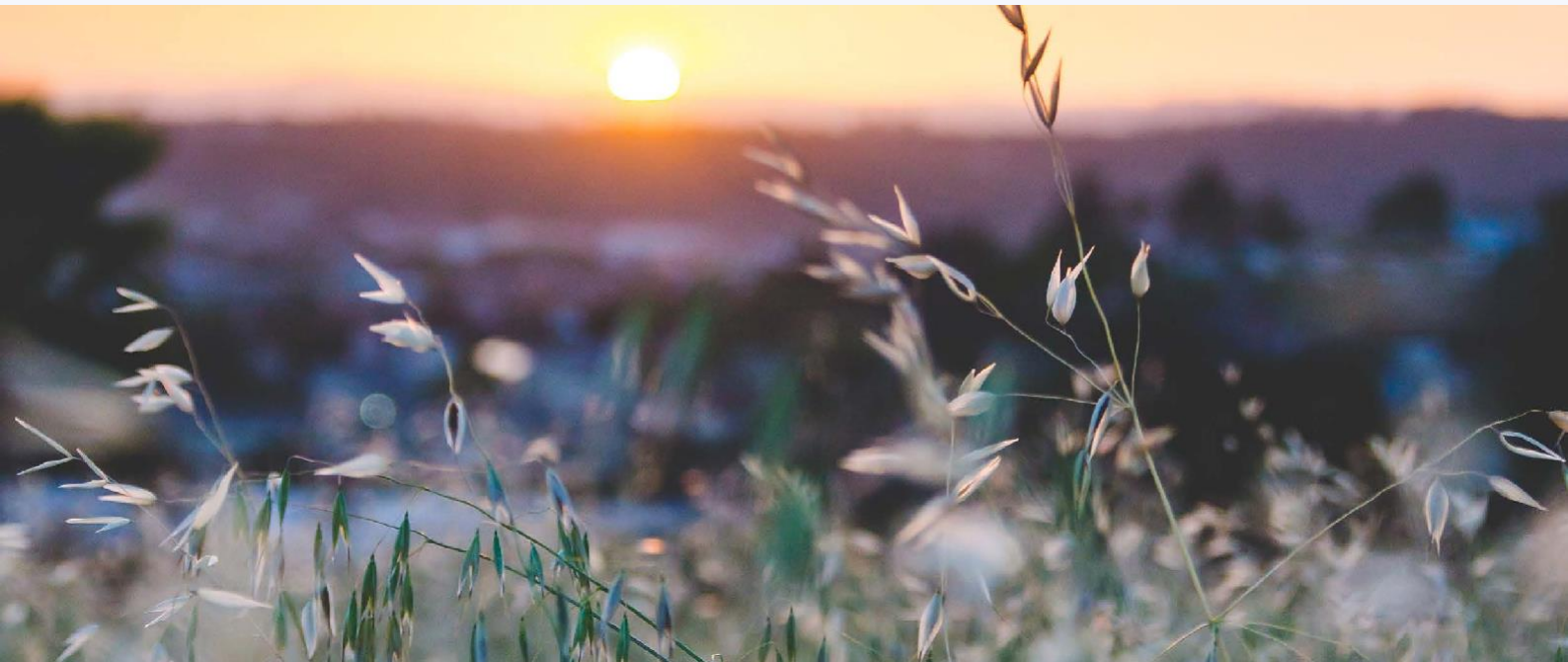
Suivi et évaluation du renforcement des capacités

L'appropriation par les pays du renforcement des capacités doit être encouragée tout au long des cycles de programmes ou de projets, de la phase de conception à la phase de mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation. Cela nécessite de maintenir l'engagement de différents groupes de parties prenantes à différents niveaux, y compris dans les activités de suivi et d'évaluation. Travailler avec un large éventail de parties prenantes peut grandement faciliter la collecte de données et les approches d'évaluation basées sur des indicateurs qui peuvent être impossibles pour les parties prenantes gouvernementales.

“Le suivi et l'évaluation du renforcement des capacités sont essentiels. Nous incluons une évaluation ex post afin d'évaluer l'efficacité du projet avec une attention particulière aux avantages tels que décrits dans le projet lui-même et d'en tirer les leçons apprises.”

Silvia Massimi, Italy

Le suivi et l'évaluation doivent faire partie de la conception de toute intervention de renforcement des capacités. Il doit être inclus en mettant l'accent sur les impacts plutôt que sur le processus, et nécessite des dispositions pour que les efforts d'évaluation aient lieu environ six à douze mois après la fin de l'intervention (Rokitzi 2021 ; entretiens 11 et 14).



BONNES PRATIQUES

INITIATIVE DE RECHERCHE COLLABORATIVE SUR L'ADAPTATION EN AFRIQUE ET EN ASIE (CARIAA)

Ce projet à long terme visait à renforcer la résilience des populations vulnérables dans les points chauds du changement climatique en soutenant la recherche collaborative sur l'adaptation par le biais de quatre consortiums. Les systèmes de suivi des projets ont tendance à se concentrer sur les résultats et les produits mesurables, comme les documents et les notes d'orientation, ce qui signifie qu'il est difficile de saisir les résultats du développement des capacités, qui sont souvent intangibles. L'IRCAAA a utilisé des processus de suivi et d'évaluation améliorés pour mieux comprendre l'impact de ses activités, notamment en élaborant des « récits de changement », étayés par des preuves, comme moyen expérimental de comprendre les résultats du développement des capacités. L'évaluation des résultats du renforcement des capacités nécessite une approche de suivi et d'évaluation qui soit créative et présente un aperçu de tous les résultats pertinents, pas seulement ceux qui peuvent s'intégrer parfaitement dans un modèle (Soumission 14).

→ <https://www.cariaa.net>

Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour déterminer l'efficacité des interventions de renforcement des capacités, qui est la base pour pouvoir tirer des enseignements et ajuster les modalités de prestation du renforcement des capacités par les prestataires de soutien et les bénéficiaires. En ce sens, le suivi et l'évaluation doivent être un processus itératif à toutes les étapes impliquant toutes les parties prenantes pour permettre également d'ajuster la manière dont les interventions de renforcement des capacités sont mises en œuvre, afin d'assurer une efficacité maximale. Les indicateurs permettant de déterminer l'efficacité des interventions de renforcement des capacités doivent être développés localement en fonction des circonstances locales (Rokitzki 2021 ; entretiens 3 et 14).

2.5

Maintien de la capacité

L'appropriation par les pays est essentielle pour maintenir la capacité d'action climatique. Comme décrit ci-dessus, cela est fortement lié à la façon dont les interventions de renforcement des capacités sont conçues, planifiées et mises en œuvre. La création ou l'implication d'institutions qui ne dépendent pas du soutien reçu par le biais d'interventions de renforcement des capacités respectives est nécessaire pour garantir que les parties prenantes sont continuellement soutenues dans le maintien ou le renforcement de leurs capacités (entretiens 3 et 15 ; soumission 10).

Les prestataires internationaux de soutien au renforcement des capacités doivent se concentrer davantage sur le soutien aux parties prenantes non parties en plus des institutions gouvernementales, y compris les universités, la société civile, les organisations de femmes et de jeunes, qui travaillent avec les gouvernements pour la réalisation des politiques et des plans d'action nationaux sur le changement climatique. . Cela peut aider à assurer la continuité au-delà des cycles électoraux, qui entraînent souvent un changement de gouvernement et des changements de personnel dans les équipes de lutte contre le changement climatique au sein des ministères et autres entités concernées (Entretiens 2 et 11 ; Soumissions 2, 3, 4 et 5).

BONNES PRATIQUES

INTÉGRER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DANS LES DÉCISIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE VILLE ET RÉGIONALE

The Future Resilience for African Cities and Lands (FRACTAL) a cherché à comprendre les processus climatiques à l'origine de la variabilité climatique régionale et de la réponse au changement climatique en Afrique australe. Travaillant par l'intermédiaire de l'Université du Cap, le projet visait à établir des relations solides entre les chercheurs, les responsables municipaux et les décideurs dans six villes d'Afrique australe afin d'intégrer les connaissances scientifiques dans les décisions climatiques à l'échelle de la ville et de la région. Le projet a développé une approche de laboratoire d'apprentissage pour la coproduction qui a généré des solutions contextualisées et a démontré une approche collaborative de la prise de décision, renforçant la capacité fonctionnelle pour relever les défis climatiques. Les relations entre les membres du consortium de recherche FRACTAL et les villes partenaires ont perduré au-delà de la date de fin du projet en 2020, garantissant que le développement des capacités est à long terme et maintenu (Soumission 14).

→ <https://www.fractal.org.za>

Les partenariats entre les différentes parties prenantes des Parties aux niveaux national, sous-national et local ainsi qu'entre les parties prenantes des Parties et non-Parties à tous les niveaux sont essentiels pour le maintien des capacités. Les universités peuvent jouer un rôle important en tant qu'institutions du savoir capables de conserver leurs capacités, de faciliter l'intégration de l'éducation au changement climatique dans l'enseignement supérieur, y compris dans l'industrie, et de servir de fournisseurs de renforcement des capacités aux niveaux local, sous-national et national (Khan 2018 ; entretien 1 ; soumissions 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 12).

BONNES PRATIQUES

RENFORCER ET MAINTENIR LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE GRÂCE À UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE DES PMA

Outre les institutions gouvernementales, les entités universitaires et de la société civile sont bien placées pour développer et conserver une capacité institutionnelle à long terme. Le Consortium des universités des pays les moins avancés sur le changement climatique (LUCCC) est un exemple réussi de renforcement et de maintien des capacités institutionnelles par des entités universitaires. LUCCC qui s'emploie à donner aux PMA les moyens de s'adapter efficacement aux effets néfastes du changement climatique grâce à des programmes communs de recherche et de formation et en permettant aux universités et aux instituts de recherche des PMA de servir de dépositaires de connaissances et de fournisseurs de renforcement des capacités. LUCCC est un réseau d'universités des PMA. Chacune des universités membres a un domaine thématique différent sur l'adaptation au changement climatique et s'appuie sur un réseau universitaire national qu'elle établit dans son pays respectif (Soumission 12).

→ www.luccc.org

La mise en place de systèmes de gestion des connaissances, y compris des procédures de transfert pour le personnel quittant un poste au sein du gouvernement, peut grandement contribuer au maintien des capacités. Les exigences de certains prestataires de soutien internationaux d'introduire des approches de gestion des connaissances dans le cadre des interventions de renforcement des capacités ont conduit à la poursuite de ces approches au-delà de la fin d'une intervention de renforcement des capacités (Entretiens 8, 11 et 15).

Un soutien international est nécessaire pour maintenir et retenir les capacités, y compris par le biais d'un renforcement des capacités plus large, plutôt que de former seulement un ou deux experts, en soutenant les approches de formation des formateurs et le partage des capacités renforcées au niveau national et entre les autorités nationales, niveaux infranational et local. En outre, l'échange national et international de connaissances et d'expertise doit être soutenu en permanence pour rester à jour avec les derniers développements. En outre, un soutien budgétaire est nécessaire pour maintenir la capacité au sein des institutions gouvernementales, en particulier dans les PMA (Entretiens 4, 5, 7, 13 et 15 ; Contributions 4, 5, 9, 10).



BONNES PRATIQUES

PROGRAMME DE BOURSES AOSIS

Depuis près d'une décennie, la bourse de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) forme la prochaine génération de dirigeants et d'experts en environnement de l'AOSIS. Ce programme conçu par les PEID amène des professionnels en début de carrière des pays membres de l'AOSIS à New York pendant un an pour participer à la diplomatie environnementale avec la délégation de leur pays au siège des Nations Unies et aux négociations internationales. Le programme offre aux boursiers l'occasion unique d'acquérir une expérience réelle des Nations Unies tout en participant à un programme de formation de classe mondiale. Depuis 2018, la bourse est rendue possible grâce au soutien du ministère italien de la Transition écologique (Entretien 16).

→ <https://www.aosis.org/fellowship>

3

DÉFIS À AMÉLIORER LA PROPRIÉTÉ DE PAYS EN DEVELOPPEMENT DE CONSTRUCTION ET MAINTIEN DE LA CAPACITÉ POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Dans leurs soumissions et leurs réponses aux questions des entretiens, les parties prenantes parties et non parties ont également souligné une variété de défis en ce qui concerne le renforcement de l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités d'action climatique. Les défis ont été principalement identifiés à deux niveaux, le niveau du prestataire de soutien au renforcement des capacités (chapitre 3.1) et le niveau du pays en développement (chapitre 3.2), c'est pourquoi les défis sont résumés ci-après selon ces catégories.

3.1

Défis au niveau du fournisseur international de renforcement des capacités

Certains prestataires de renforcement des capacités continuent de mener des interventions de renforcement des capacités qui ne sont pas basées sur les priorités et les besoins nationaux ou continuent d'être guidés par une approche unique avec peu d'ajustement aux contextes locaux ou l'hypothèse de la validité et applicabilité des connaissances des pays développés à tous les contextes et situations. Dans certains cas, les fournisseurs de renforcement des capacités n'ont pas les capacités ou les connaissances suffisantes pour identifier avec précision les priorités et les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités (entretiens 2, 9 et 14 ; soumissions 15 et 16).

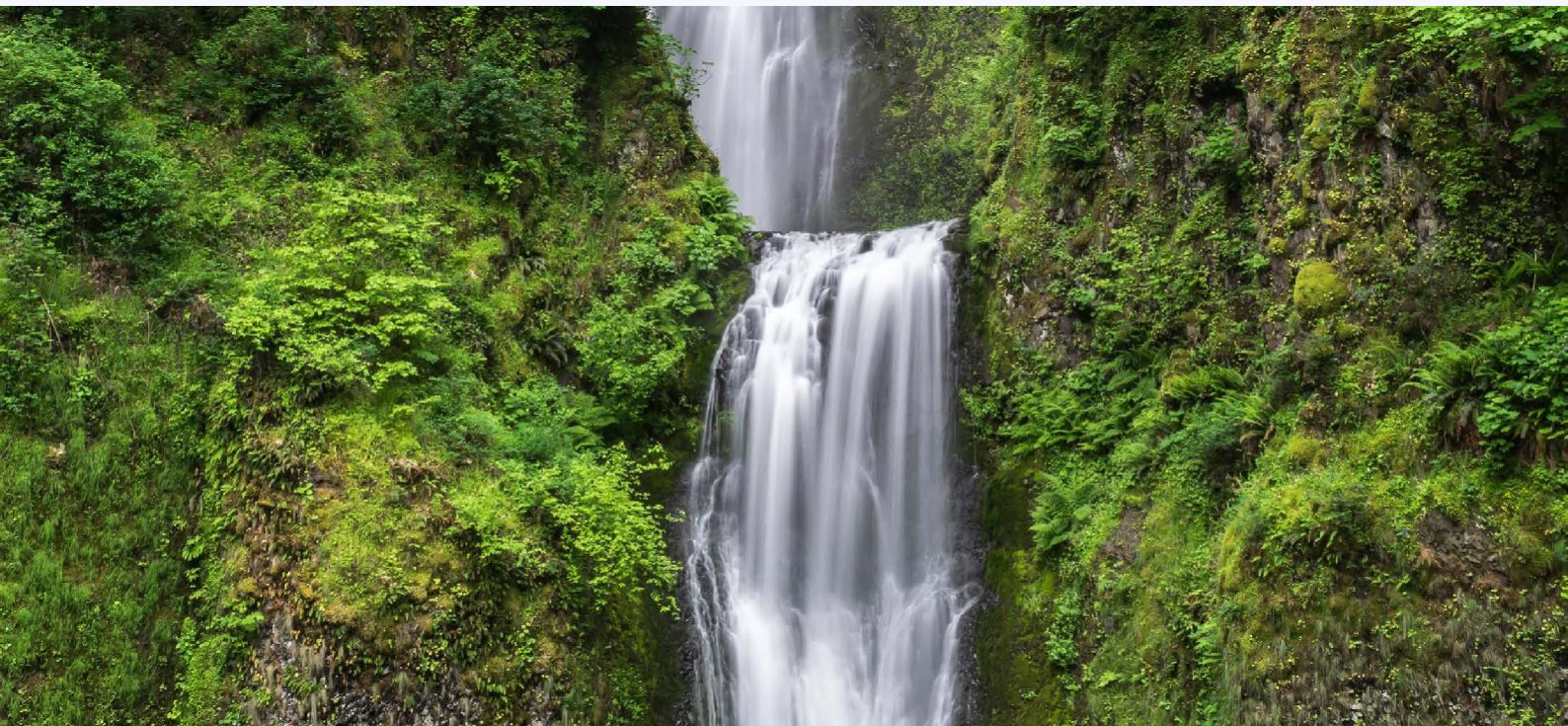
De nombreuses interventions de renforcement des capacités restent limitées à des approches à court terme, ce qui, dans certains cas, empêche également l'adhésion requise des parties prenantes participantes pour garantir l'efficacité des interventions (Khan 2018 ; entretien 2 ; soumissions 9 et 12).

“ Le renforcement des capacités est essentiellement un exercice national qui doit être mené du point de vue du pays. Les capacités ne peuvent pas être implantées de l'extérieur, elles ont besoin de temps pour se développer au niveau national.”

Orlando Rey, Cuba

De nombreux fournisseurs de renforcement des capacités continuent d'avoir des exigences onéreuses pour appliquer le soutien au renforcement des capacités, que de nombreuses parties prenantes des pays en développement ne peuvent pas satisfaire en raison d'un manque de ressources humaines, techniques et financières. Et les possibilités de soutien au renforcement des capacités disponibles pour les pays en développement ne sont toujours pas largement connues (entretiens 4, 5 et 15 ; soumission 15).

En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, un défi majeur à l'appropriation par les pays réside dans la conception d'indicateurs qui se concentrent souvent uniquement sur les résultats quantitatifs, tels que le nombre d'ateliers, le nombre de participants, les outils et produits de connaissance. Des mesures efficaces qui favoriseraient l'appropriation par les pays seraient davantage axées sur une meilleure compréhension des effets positifs des réseaux, des relations et des changements d'attitudes et de comportements. Cependant, de telles approches nécessitent un engagement à long terme et un budget plus important à mettre en œuvre. Des exemples de ces moyens qualitatifs de mesure et d'évaluation comprennent des approches telles que la « récolte des résultats »⁷, le « changement le plus significatif »⁸ et « l'évaluation réaliste »⁹ entre autres (Rokitzki 2021, Leavy 2017 ; Entretiens 5 et 11 ; Soumission 14).



Défis au niveau national

Les pays en développement parties disposent souvent de ressources humaines et de capacités techniques limitées pour demander un soutien au renforcement des capacités et se conformer aux exigences respectives en matière de rapports. L'accès global au financement climatique reste un défi, en particulier pour les PMA (Entretiens 3 et 4 ; Soumission 14).

La coordination entre les entités gouvernementales aux et entre les niveaux national, infranational et local ainsi qu'avec différents groupes de parties prenantes peut être difficile à réaliser et empêcher ainsi la mise en œuvre efficace des interventions de renforcement des capacités. Cela est souvent dû à un manque d'adhésion politique de la part de certaines entités, à un manque d'arrangements institutionnels et de ressources (Entretiens 5 et 11 ; Soumissions 2, 4, 13 et 15).

Les parties prenantes non-Parties sont souvent confrontées à une infrastructure et à des modalités inadéquates pour échanger avec leurs pairs au niveau national. Un autre défi est le manque de ressources financières pour s'engager dans des interventions de renforcement des capacités, si elles ne sont pas fournies de l'extérieur (entretien 14 ; soumissions 2, 9 et 15).

“ De petits investissements, tels que des fonds d'amorçage, pour la mise en œuvre d'actions résultant d'efforts de renforcement des capacités peuvent faire une grande différence au niveau local.”

Maria Jose Pacha, Impulsouth

Dans certains cas, un manque de connaissances de base sur le changement climatique et la protection de l'environnement empêche les groupes d'intervenants de s'engager dans des interventions de renforcement des capacités pour l'action climatique (Entretien 7 ; Soumission 7).

Maintenir la capacité au niveau individuel peut être difficile car les individus, en particulier au niveau infranational, changent souvent d'emploi dans leur pays ou à l'étranger, certains en raison de changements politiques dans leur pays. Dans le milieu universitaire, par exemple, un soutien limité à la carrière dans la recherche inhibe la progression de carrière et entraîne le départ des chercheurs en début de carrière et donc une perte de capacité (entretiens 3 et 6 ; soumissions 9 et 10).

Une dynamique de pouvoir inégale entre les fournisseurs de renforcement des capacités et les pays en développement et entre les institutions au sein des pays en développement peut entraîner des buts et des objectifs qui ne correspondent pas aux besoins locaux (Entretien 9 ; Soumissions 10 et 15).

4 RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sur le renforcement de l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités d'action climatique sont tirées des soumissions et des réponses aux entretiens fournies par les parties prenantes parties et non parties :

- I. Accroître le soutien aux évaluations holistiques du renforcement des capacités aux niveaux national, sous-national et local, en s'appuyant sur les approches réussies utilisées pour les évaluations des besoins technologiques et l'élaboration de plans d'action technologiques. Ces évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités devraient contribuer à développer une compréhension des besoins nationaux globaux en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre la CDN du pays ainsi qu'à élaborer des stratégies pour répondre à ces besoins.
- II. Appliquer une approche multipartite en impliquant un large éventail de parties prenantes parties et non parties aux niveaux national, sous-national et local, y compris les universités, la société civile, les peuples autochtones, les jeunes et le secteur privé, lors de la réalisation d'évaluations des besoins en capacités et lorsque la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de renforcement des capacités en fonction des besoins identifiés.
- III. Favoriser le soutien politique en mettant en évidence les co-bénéfices du renforcement des capacités pour l'action climatique, y compris les avantages financiers, par exemple grâce à une résilience accrue, les économies de coûts grâce à des approches plus efficaces dans l'utilisation des ressources et la génération de revenus, par exemple grâce à la capacité de bénéficier de l'aide internationale. marchés du carbone.
- IV. Développer des interventions de renforcement des capacités à long terme, en s'éloignant d'approches basées sur des projets au profit d'approches programmatiques qui visent à devenir autosuffisantes. Veiller à ce que le renforcement des capacités au niveau individuel soit complété par un renforcement des capacités aux niveaux institutionnel et systémique en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la CDN et du PAN du pays.

- V. Renforcer les réseaux de connaissances internationaux, régionaux et nationaux, les plateformes, les communautés de pratiques et le soutien entre pairs. Garantir la disponibilité de ressources adéquates et reproduire les réseaux et plates-formes performants dans des régions ou sur des sujets pour lesquels ils n'existent pas encore, notamment en recourant à la coopération Sud-Sud.
- VI. S'appuyer sur les capacités locales et les connaissances autochtones et développer des listes nationales et régionales d'experts sur les questions pertinentes pour accéder plus facilement à l'expertise disponible. L'élaboration d'un tel fichier devrait se faire en collaboration avec les institutions universitaires locales, qui pourraient également héberger ces fichiers d'experts.
- VII. Élaborer des programmes et des mécanismes incitatifs pour maintenir les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les PMA et les PEID, notamment en améliorant les conditions de travail des experts nationaux.
- VIII. Les pays développés doivent veiller à ce que davantage de financements climatiques soient disponibles pour les programmes autonomes de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-national et local et que ces financements soient accessibles aux parties prenantes tant parties que non parties.
- IX. Les pays développés doivent accroître la coordination entre les prestataires de renforcement des capacités des entités des pays développés et en développement afin d'assurer des approches de renforcement des capacités plus informées, cohérentes et transformatrices, une meilleure diffusion des informations sur le soutien disponible au renforcement des capacités et une application et des rapports moins onéreux processus.
- X. Les pays développés et les institutions multilatérales doivent fournir un soutien dédié et prévisible à long terme pour le renforcement des arrangements institutionnels dans les pays en développement qui peuvent faciliter le renforcement des capacités dans les différents domaines d'action d'adaptation et d'atténuation. De tels arrangements institutionnels pourraient inclure des structures au niveau national pour soutenir le travail du PCCB et pour s'assurer que les recommandations politiques et les produits de connaissance préparés par le PCCB sont diffusés aux niveaux national, sous-national et local dans les pays en développement.

References

A. Soumissions au PCCB par entité

- Soumission 1 : Fonds d'adaptation
- Soumission 2 : Initiative d'action pour le climat en Afrique
- Soumission 3 : Centre de droit international du développement durable
- Soumission 4 : Groupe sur le climat, Secrétariat de la Coalition Under2
- Soumission 5 : catalyseur de la COP26
- Soumission 6 : Consultant indépendant
- Soumission 7 : Réseau de volontaires environnementaux d'Afghanistan
- Soumission 8 : Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices
- Soumission 9 : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Soumission 10 : Programme du climat futur pour l'Afrique
- Soumission 11 : Fonds vert pour le climat
- Soumission 12 : Centre international sur le changement climatique et le développement
- Soumission 13 : Projet de suivi et d'évaluation de la communication et de l'éducation sur le climat
- Soumission 14 : PlanAdapt
- Soumission 15 : SLYCAN Trust
- Soumission 16 : SudSudNord
-

B. Liste des interviews

- Entretien 1 : En ligne, 17 août 2022
- Entretien 2 : En ligne, 18 août 2022
- Entretien 3 : En ligne, 18 août 2022
- Entretien 4 : En ligne, 22 août 2022
- Entretien 5 : En ligne, 22 août 2022
- Entretien 6 : En ligne, 23 août 2022
- Entretien 7 : En ligne, 24 août 2022
- Entretien 8 : En ligne, 25 août 2022
- Entretien 9 : En ligne, 25 août 2022
- Entretien 10 : En ligne, 25 août 2022
- Entretien 11 : En ligne, 25 août 2022
- Entretien 12 : En ligne, 30 août 2022
- Entretien 13 : En ligne, 30 août 2022
- Entretien 14 : En ligne, 31 août 2022
- Entretien 15 : En ligne, 31 août 2022
- Entretien 16 : En ligne, 12 septembre 2022

C. Autres sources d'informations

- Khan, Mizan R. et al (2018) : Cadre de Paris pour le renforcement des capacités en matière de changement climatique. Routledge. New York. États-Unis. 2018.
- Leavy, J. et al (2017) : Évaluer des programmes complexes : Réflexions sur le réalisme et la résilience. Disponible sur : <https://itad.com/wp-content/uploads/2017/08/BRCJ5623-Realism-and-Resilience-170830-WEB-1.pdf>
- PCCB (2019) : Exercice pilote au niveau national sur les lacunes en matière de capacités et les besoins liés à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Document technique. Disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PCCB_TP_capacity%20gaps%20and%20needs_NDCs_final.pdf.
- PCCB (2021) : Boîte à outils du PCCB pour accéder aux lacunes et aux besoins en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. Disponible sur : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/areas-of-work/capacity-building-portal/pccb-toolkit-pour-évaluer-les-lacunes-et-les-besoins-de-renforcement-des-capacités>.
- PCCB (2022) : Synthèse des soumissions sur le domaine d'intervention 2022 du Comité de Paris sur le renforcement des capacités : "Renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre cohérente des contributions déterminées au niveau national dans le contexte des plans nationaux de développement et de la relance durable". Disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Synthesis_FA_2022.pdf.
- Rokitzki, M. et Hofemeier, A. (2021) : Libérer le potentiel de développement des capacités pour l'action climatique - Réparer un lien brisé sur la voie du changement transformationnel. Disponible sur : https://www.plan-adapt.org/wp-content/uploads/2021/09/210831_Discussion-Paper_Unleashing-the-Potential-of-Capacity-Development-for-Climate-Action.pdf.
- CCNUCC (2021) : 2e conférence sur le renforcement des capacités de la CCNUCC. Adapter les efforts de renforcement des capacités aux besoins et aux priorités des pays en développement. Disponible sur : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2nd%20CB%20Talk%20summary%20report.pdf>.

Et notes

- Décision 1/CP.21, par. 71.
- Décision 9/CP.25, par. 9.
- Décision 3/CMA.2, par. 3.
- Plan de travail du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2021-2024. Disponible sur : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Workplan%20of%20the%20Paris%20Committee%20on%20Capacity%202021-4.pdf>.
- L'appel à contributions et toutes les contributions reçues sont disponibles sur le site Web de la CCNUCC à l'adresse : <https://un-fccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pc-cb/submissions/call-for-submissions-from-parties-and-non-party-stakeholders-on-experience-good-practices-and>.
- Voir également le site Web de la CCNUCC sur le renforcement des capacités à : <https://unfccc.int/topics/capacity-building/the-big-picture/capacity-in-the-unfccc-process>.
- Voir https://www.betterevaluation.org/en/plan/approach/outcome_harvesting.
- Voir https://www.betterevaluation.org/en/plan/approach/most_significant_change.
- Voir https://www.betterevaluation.org/en/approach/realist_evaluation.

ANNEXE I: QUESTIONS DIRECTRICES DE L'APPEL A SOUSSIONS

Quels sont de bons exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques pour renforcer l'appropriation par les pays des efforts de renforcement des capacités ?

Quels sont de bons exemples d'outils et de méthodologies utilisés par différents acteurs pour mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités qui permettent aux pays d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris ?

D'après votre expérience, comment peut-on assurer et renforcer au mieux l'appropriation par les pays des efforts de renforcement des capacités ?

Quels sont les principaux défis (y compris, par exemple, les connaissances et les barrières institutionnelles et les lacunes en matière de capacités) en ce qui concerne le renforcement efficace de l'appropriation nationale des efforts de renforcement des capacités ?

Quels types d'outils et de méthodologies de renforcement des capacités se sont avérés les plus efficaces et pourquoi ?

Quels (types d') outils et méthodologies pour soutenir la conception, la mise en œuvre et le suivi/évaluation efficaces d'interventions significatives de renforcement des capacités font actuellement défaut ?

Dans quel(s) domaine(s) thématique(s) de l'Accord de Paris les nouveaux outils et méthodologies de renforcement des capacités sont-ils les plus nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris ?

ANNEXE II: QUESTIONS DIRECTRICES POUR LES ENTREVUES D'EXPERTS SEMI-STRUCTURÉS

- ✓ Comment le renforcement des capacités pour l'action climatique doit-il être conçu, mis en œuvre et suivi pour garantir l'appropriation par les pays ? Veuillez inclure des informations sur les modalités spécifiques de renforcement des capacités et de fourniture de soutien dans vos réponses.
-

- ✓ Quels éléments doivent être intégrés dans les projets/programmes pour assurer la durabilité à long terme et l'appropriation par le pays après l'achèvement du projet/programme ?
-

- ✓ Quelles sont vos expériences et leçons apprises à cet égard?
-

- ✓ Y a-t-il des bonnes pratiques que vous pouvez partager ?
-

- ✓ Y a-t-il des pratiques négatives que vous recommanderiez d'éviter ?
-

- ✓ Comment maintenez-vous la capacité d'action climatique au sein de votre gouvernement et des groupes de parties prenantes clés ?
-

- ✓ Quelles sont vos expériences et leçons apprises à cet égard?
-

- ✓ Y a-t-il des bonnes pratiques que vous pouvez partager ?
-

- ✓ Comment suivez-vous ou évaluez-vous les résultats des efforts de renforcement des capacités au fil du temps ?
-



United Nations Climate Change
Paris Committee on Capacity-building